

« **S**E FONDRE DANS LE COURANT DOMINANT,
PLUTÔT QUE DE PRENDRE LE RISQUE DE SE MARGINALISER » :

GENDER MAINSTREAMING
ET DROITS HUMAINS AU SEIN DES NATIONS UNIES*

*I was much further out than you thought
And not waving but drowning*
Stevie SMITH¹

La notion de « *gender mainstreaming* » est devenue un mantra au sein des institutions internationales et permet de répondre aux inégalités hommes-femmes. La force de cette expression découle de son opposition implicite avec la notion de spécialisation dans les questions de genre, encore appelée « *gender sidestreaming* ». L'idée sous-jacente au terme « *gender mainstreaming* » est que la question du genre doit être prise au sérieux par les institutions dans leurs activités traditionnelles, « habituelles » ou essentielles, et pas simplement être marginalisée ou reléguée aux institutions spécialistes des problèmes des femmes. Cette stratégie implique ce qu'Olympe de Gouges a qualifié au dix-huitième siècle de paradoxe du féminisme : autrement dit, la question est de savoir si les droits des femmes sont mieux protégés par des normes générales ou bien par

* Professeur de droit, Regulatory Institutions Network, Research School of Social Sciences, et Professeur de droit international et des droits de l'homme, Law Faculty, Australian National University. Cet article est basé sur une présentation effectuée lors de la « Harvard Law School Human Rights Program's 20th Anniversary Conference », le 16 Octobre 2004, lors d'un panel intitulé « The U.N. and Human Rights : Criticism and Proposals », Merci à Andrea Motbey et David Skillman pour leur assistance dans la phase de recherche. Merci également à Sara Charlesworth pour ses idées et son assistance.

¹ Stevie Smith, « Not Waving But Drowning », in Philip Larkin (dir.), *Oxford Book of Twentieth Century English Verse* 341, 1973.

GENDER MAINSTREAMING ET DROITS HUMAINS AU SEIN DES NATIONS UNIES

des normes spécifiques applicables uniquement aux femmes². Ce dilemme est récurrent dans les réponses juridiques internationales modernes sur la position inégalitaire des femmes : cette tentative pour améliorer la vie des femmes par l'adoption de lois générales peut aboutir à ce que les droits des femmes soient absorbés par des problèmes plus généraux ; le prix à payer pour la création de mécanismes institutionnels distincts étant cependant l'apparition de « ghettos pour femmes » comportant moins de pouvoirs et de ressources, et jugés moins prioritaire que les organes de protection des droits de l'homme dits « généraux »³.

Par cette étude, je cherche à répondre au problème de l'acceptation très relative et bureaucratique de l'idée de « *gender mainstreaming* » au sein des institutions internationales et suggère qu'elle détourne l'attention sur la manière dont les inégalités de genre et de sexe se tissent dans le système international. La stratégie du « *gender mainstreaming* » a exploité la notion de genre de manière très limitée, permettant ainsi au courant (*mainstream*) de dompter et de dé-radicaliser les demandes relatives à l'égalité. L'utilisation du « *gender mainstreaming* » en tant que stratégie de réforme a rendu les problèmes d'inégalité entre hommes et femmes plus difficiles à identifier et donc à traiter. En ce sens, ces mesures d'intégration ont effectivement coulé le projet d'égalité entre hommes et femmes.

Cet article se concentre sur le « *gender mainstreaming* » tel qu'il existe au sein du système des droits humains des Nations Unies, même si la technique a été adoptée par beaucoup d'autres institutions, aussi bien au niveau national qu'international. Ce *mainstreaming*, en tant que méthodologie, est également devenu populaire au sein d'une grande variété de domaines. Ainsi, des institutions internationales ont adopté le jargon du *mainstreaming* pour des questions relatives à l'environnement, au VIH/Sida et bien sûr aux droits humains⁴.

² Sari Kouvo, *Making Just Rights ? : Mainstreaming Women's Human Rights and a Gender Perspective*, p. 104, 2004.

³ Voir Hilary Charlesworth & Christine Chinkin, *The Boundaries of International Law : A Feminist Analysis*, p. 219, 2000.

⁴ Voir par ex. *Report of the United Nations High Commissioner for Human Rights*, U.N. GAOR, 55th Sess., Supp. No. 36, U.S. Doc. A/55/36, 2000 ; GEF Council *Mainstream Global Environmental Issues : Report of UNDP to the GEF Council*, 1998, disponible sur : www.gefweb.org/COUNCIL/GEF_C12/pdf/c12_4.pdf (visité pour la dernière fois le 3 Février 2005) ; OXFAM, *Mainstreaming HIV and AIDS : Practical Examples from Malawi*, www.oxfam.org.uk/what_we_do/issues/hiv/aid/mainstrmalawi.htm (visité pour la dernière fois le 3 Février 2005).